

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 20 mai 2025 à 12h00 dans la salle Marguerite-Tellier située au Centre des arts, 165, rue Racine Est, Chicoutimi, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

6307, rue Notre Dame, Laterrière – DM 5778 (id 18095) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial avec un escalier menant au deuxième étage en cour avant, cinq (5) cases de stationnement au lieu de minimum six (6) cases, l'absence de bandes gazonnées sur une partie des lignes latérales et arrière, des bandes gazonnées de 0,6 mètre plutôt que 1 mètre entre le stationnement et la ligne latérale gauche, une allée d'accès de 4,75 mètres au lieu de 5 mètres et une (1) case de stationnement nécessitant une manœuvre en marche arrière du côté de la rue Notre-Dame, sur un immeuble situé au 6307, rue Notre-Dame, Laterrière, à la condition suivante :

- Le réaménagement de la cour latérale sur rue, du côté de la rue du Boulevard, avec la végétalisation de la cour et la plantation d'arbres.

1620, rue Roussel, Chicoutimi – DM 5784 (id 18152) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une remise détachée ayant un retrait par rapport à la façade avant du bâtiment principal de 2,4 mètres au lieu de 5 mètres minimum, sur un immeuble situé au 1620, rue Roussel, Chicoutimi.

229, rue Monseigneur-Laval, Chicoutimi – DM 5792 (id 17992) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres en cour avant au lieu d'une hauteur maximale de 1 mètre, sur un immeuble situé au 229, rue Monseigneur-Laval, Chicoutimi, à la condition suivante :

- La portion de la nouvelle clôture parallèle à la rue Monseigneur-Laval donnant en cour avant doit être implantée à l'intérieur du terrain derrière les cèdres existants, afin d'être dissimulée.

2472 à 2474, rang Saint-Paul, Chicoutimi – DM 5793 (id 18178) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière minimale de 7,47 mètres au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 2472 à 2474, rang Saint-Paul, Chicoutimi.

Lot 4 763 826 du cadastre du Québec, voisin du 2357, rang Saint Pierre, Chicoutimi – DM 5795 (id 18188) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale avec une marge avant maximale de 90,61 mètres au lieu de 10 mètres, sur le lot 4 763 826 du cadastre du Québec, voisin du 2357, rang Saint-Pierre, Chicoutimi.

1201, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM 5798 (id 18198) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un lave-auto sans mur écran, sur un immeuble situé au 1201, boulevard Talbot, Chicoutimi.

1141, rue Melançon, Chicoutimi – DM 5801 (id 18215) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un garage attenant avec une marge latérale sur rue minimale de 4,34 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 1141, rue Melançon, Chicoutimi, à la condition suivante :

- L'allée de stationnement en cour latérale sur rue qui sera démolie devra être végétalisée.

Lot 4 417 950 du cadastre du Québec, voisin du 5900, chemin du Portage-des-Roches Nord, Laterrière – DM-5802 (id-18214) demande une dérogation mineure visant à autoriser une opération cadastrale créant deux (2) lots ayant une profondeur de 60,96 mètres au lieu de 75 mètres sur le lot 4 417 950 du cadastre du Québec, chemin du Portage-des-Roches Nord, Laterrière.

Lot 4 228 920 du cadastre du Québec, voisin du 1733 à 1735, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM 5803 (id 18223) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial, avec une marge avant maximale de 28,2 mètres au lieu de 13 mètres et l'absence d'une partie de la bande gazonnée le long de la ligne latérale sur la largeur de l'allée d'accès, sur le lot 4 228 920 du cadastre du Québec, voisin du 1733 à 1735, boulevard Talbot, Chicoutimi.

880, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi – DM 5804 (id 18229) demande une dérogation mineure visant à autoriser la transformation d'un bâtiment accessoire en bâtiment principal avec une marge avant maximale de 40,6 mètres au lieu de 17,25 mètres, des marges latérales gauches minimales de 1,75 mètre et de 3,6 mètres au lieu de 6 mètres et une allée d'accès de 27, 82 mètres au lieu de 13 mètres, sur un immeuble situé au 880, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi, à la condition suivante :

- Que l'aménagement végétalisé et la plantation d'arbres soient réalisés tels que présentés sur le plan projet d'implantation produit par Félix Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 31 octobre 2024 et portant le numéro 5641 de ses minutes.

1973, boulevard Talbot, Chicoutimi – DM 5806 (id 18233) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial avec une marge arrière de 12,6 mètres par rapport à l'emprise de la voie ferrée au lieu de 15 mètres, une marge latérale minimale de 4,5 mètres au lieu de 6 mètres et l'absence d'une partie de la bande gazonnée de 1 mètre le long de la ligne latérale droite à la hauteur de l'allée d'accès mitoyenne existante à l'extrémité nord-ouest du lot visé sur un immeuble situé au 1973, boulevard Talbot, Chicoutimi.

469 à 475, rue Racine Est, Chicoutimi – DM 5807 (id-18235) demande une dérogation mineure visant à autoriser un (1) logement au rez-de-chaussée et un (1) logement au sous-sol, dans un bâtiment mixte, sur un immeuble situé au 469 à 475, rue Racine Est, Chicoutimi.

160, rue de Belleville, Chicoutimi – DM 5808 (id 18151) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement au bâtiment principal portant la marge avant minimale à 4,3 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 160, rue de Belleville, Chicoutimi.

Lots 4 417 848, 4 418 260 et 4 418 261 du cadastre du Québec, face au 3000, rue du Plein-Air, Chicoutimi – DM 5809 (id 18238) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment commercial avec une marge avant maximale de 39 mètres au lieu de 17,25 mètres et de l'absence d'une partie de la bande gazonnée le long de la ligne latérale, sur les lots sur les lots 4 417 848, 4 418 260 et 4 418 261 du cadastre du Québec, face au 3000, rue du

Plein-Air, Chicoutimi.

Lot 6 625 388 du cadastre du Québec, derrière le 1665, rue de Nantes, Chicoutimi – DM 5810 (id 18242) demande une dérogation mineure visant à autoriser la largeur d'un terrain résidentiel avec une largeur de 17,12 mètres au lieu de 18,9 mètres requis, sur le lot 6 625 388 du cadastre du Québec, derrière le 1665, rue de Nantes, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 24 avril 2025

L'assistant-greffier de la Ville,

MARC-ANDRÉ GAGNON